

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 2 septembre 2016 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 19 août 2016 s'est tenu en Mairie de Mizoën le vendredi 2 septembre 2016 à 18H30.

Etaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel

Etait excusée : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert)

Etait absent : SEVERAC Pascal

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la séance par la présentation du bilan 2015 de la bibliothèque et l'intervention de Stéphanie PINATEL en charge de la structure. Voici les principaux points de sa présentation :

- Moyenne de 21% de lecteur/Habitant (moyenne nationale 18 % - attention sont comptabilisés les lecteurs d'autres communes)
- 900 prêts de moins réalisés en 2015 par rapport à 2014
- 150 connexions internet au poste en accès libre au public
- Enquête de satisfaction toujours en cours (questionnaire disponible à la bibliothèque et en mairie)

Après cette présentation, Monsieur le Maire exprime son sentiment d'un bilan très positif et rappelle que la bibliothèque de Mizoën est connue dans toute la vallée pour être très dynamique et riche d'ouvrages.

Madame PINATEL s'inquiète de la baisse de fréquentation qu'elle explique, en partie, par la cotisation annuelle payante (10€) depuis 2015 et l'exiguïté des locaux. Elle propose de réaliser une journée porte ouverte pour faire découvrir au public le fonctionnement « off » d'une bibliothèque et permettre un temps d'échange et de rencontre du public.

L'ensemble des élus s'accordent pour proposer aux familles ne pouvant pas assumer la cotisation payante annuelle de prendre contact avec le C.C.A.S. qui peut intervenir dans ces situations.

Monsieur le Maire remercie Madame PINATEL pour cette présentation et propose de dérouler l'ordre du jour de la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 27 mai 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

- ***Engagement du personnel temporaire :***
 - PINATEL Malo : du 27 juin 2016 au 26 juillet 2016,
 - JOUANNY Eloïse : du 4 juillet 2016 au 03 août 2016,
 - MICHEL Laurie : du 1^{er} août 2016 au 12 août 2016,
 - JOUANNY Evan : du 8 août 2016 au 26 août 2016.
- ***Prolongation de la durée de contrat du personnel temporaire :***
 - VENERA Philippe : jusqu'au 30 septembre 2016,

- MICHEL Martine : jusqu'au 16 septembre 2016.
- **Demande d'assistance juridique** auprès de la SCP Avocats MONTOYA, 4 place Jean Achard 38000 GRENOBLE, pour défendre les intérêts de la commune contre l'action en justice intentée par le Groupement Pastoral d'Emparis.
- **Acceptation d'un don** de 400 € de l'agence immobilière NEXITY suite à une vente immobilière réalisée sur la commune.
- **Décision du 07 juillet 2016** : acceptation du devis de la société « ONF », 38740 VALBONNAIS, concernant la reprise du chemin d'accès à la via Ferrata. Montant du devis : 1 126,14 € TTC.
- **Décision du 15 juillet 2016** : paiement complémentaire à la société « DIVERTY LAND », 38130 ECHIROLLES, concernant la participation de la commune à la manifestation l'Alpe d'Huzes. Montant du paiement complémentaire : 15,80 € TTC.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire précise que le don de NEXITY fait suite à la vente SEVE pour laquelle la commune est intervenue pour mettre en relation les parties. De plus, le don d'une agence immobilière à une commune ne pouvant être réglementairement encaissé directement par celle-ci, il a été versé à Monsieur le Maire qui l'a ensuite reversé à la commune pour l'opération de promotion du vélo à assistance électrique le 23/07/16 (voir article Dauphiné Libéré).

Monsieur BEAUME demande dans quelle mesure l'ONF peut intervenir pour des travaux (reprise de l'accès à la via Ferrata). Monsieur le Maire explique que l'ONF est scindé en 2 entités : une pour la gestion des forêts, l'autre pour une activité commerciale lui permettant de réaliser des travaux sur facture.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ce compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1° CLASSE

Monsieur le Maire explique que l'un des agents des services techniques peut prétendre à un avancement de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} novembre 2016 et qu'il y a lieu de créer ce poste et de supprimer l'ancien.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

DON DE TERRAINS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose la volonté de la SCI JOUFFREY de faire don de 6 818 m² de terrain lui appartenant, à la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'acceptation d'un don de terrain à la commune :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

DROIT DE DELAISSEMENT AFPa : MISE EN ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré le 8 février 2016 pour s'engager à acquérir les terrains qui feraient l'objet du droit de délaissement par leur propriétaire dans le cadre de la création d'AFPpa.

Ainsi, 2 propriétaires ont opté pour le délaissement. Cependant, 3 autres souhaitent que la commune achète leurs terrains dans l'emprise de l'AFPpa sans avoir fait valoir leur droit de délaissement.

Ce sont ainsi 120 982 m² que la commune se doit d'acquérir.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la SAFER pour estimer ces terrains et les acquérir par son intermédiaire. Il souhaite également s'attacher l'aide d'un notaire pour mener à bien cette affaire.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ces propositions :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

TRANSFERT COUPE DE BOIS RS 1091

Monsieur le Maire explique que le bois ayant été exploité pour la construction de la RS 1091, bien que situé sur des parcelles communales, est géré par l'ONF. Aussi, pour que la commune puisse en disposer, il y a lieu de demander à l'ONF la délivrance de ce bois pour les besoins de la commune.

Ces bois, entreposés à la Combe, représentent 35 m³ sous écorce, une partie peut être débitée en planches pour les travaux de voirie ou de bâtiment (barrières, ...). Monsieur le Maire propose de vendre le reste en l'état, soit environ 10 m³ au prix de 50€ / m³ et d'en informer les habitants.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ces propositions :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

AFPa MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA GESTION COMPTABLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau de l'AFPa s'est réuni le 16 juillet dernier pour se mettre en place : Madame Martine MARTIN a été élue Présidente, Madame Denise VINCENT Vice-Présidente et Monsieur Martial FIRMONT trésorier.

Il a été demandé au Préfet par délibération de désigner un comptable public pour exécuter les recettes et les dépenses de l'AFPa. Toutefois, pour la gestion courante de la comptabilité, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'AFPa la secrétaire de Mairie à raison d'un (1) jour par mois (saisie des dépenses et recettes dans le logiciel, relation avec le comptable du Trésor). Cette mise à disposition interviendrait dans un premier temps gratuitement le temps d'estimer la charge de travail réelle.

Madame MIALON s'enquiert de la volonté de Perrine SIONNET qui informe l'assemblée de son accord pour accomplir cette tâche.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la mise à disposition de personnel pour la gestion comptable de l'AFPa :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

PARTICIPATION AU TELETHON 2016

La commune de Clavans en Haut Oisans a été reconnue par l'AFM pour le montant important par habitant des dons au profit du téléthon. Forte de cette reconnaissance, l'association « Les rencontre du jeudi » propose de réaliser un repas le dimanche 16 octobre dont les bénéfices seront reversés au téléthon 2016.

Il serait, cependant, intéressant et plus marquant que l'ensemble de la Vallée du Ferrand se mobilise (Communes, habitants et associations) pour donner une résonance plus forte à cette initiative.

A l'échelle de la commune, outre le prêt de la salle des fêtes de Mizoën, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de participer financièrement en prenant en charge une facture liée au repas. Les élus saluent cette initiative.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la participation de la commune au Téléthon 2016 par la prise en charge d'une facture liée au repas :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

Avant d'évoquer les questions diverses et après en avoir obtenu l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire soumet au vote une délibération supplémentaire :

ACQUISITION DE JEUX POUR LES JARDINS D'ENFANTS

Les travaux de mise en sécurité des aires de jeux des Aymes et de Singuigneret sont en cours et il s'avère que certains jeux démontés ne pourront pas être remis en place car trop vétustes. Une demande de devis pour l'acquisition de nouveaux jeux a été faite, et le moins disant s'élève à 6 099 € HT (pour 3 jeux) par KOMPAN.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de KOMPAN et de solliciter l'aide financière du Département, de la Communauté de Communes de l'Oisans, de la CAF 38 et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée les propositions ci-dessus :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Logiciels :

Monsieur le Maire souhaite résilier le contrat avec le prestataire actuel de logiciel (comptabilité, paies, facturation, élections) car le coût est trop important pour une solution incomplète et la relation client mauvaise. Il a demandé un devis aux deux prestataires importants du marché (JVS et BERGER LEVRAULT).

Outre le prix, Monsieur le Maire estime important que la solution soit hébergée sur un serveur distant pour éviter toute perte de données liées à un ordinateur HS et permettre le travail via internet.

Le moins disant est JVS avec la solution « Horizon Cloud ».

Monsieur BEAUME s'inquiète de la formation nécessaire (temps, coût), Madame SIONNET précise qu'elle a travaillé dans son ancien poste sur JVS.

L'assemblée donne son accord pour résilier le contrat actuel et signer le nouveau contrat avec JVS.

Subventions :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les modalités d'obtention de subventions auprès du Département et de la Région sont en cours de modification ce qui pourrait remettre en question un certain nombre de projet. Il en informera plus précisément l'assemblée, qui s'en inquiète, quand les modalités définitives auront été approuvées.

Personnel :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution statutaire de la rémunération des agents de la fonction publique. A compter du 1^{er} janvier 2017, de nouvelles grilles de rémunération vont entrer en vigueur et un transfert de rémunération entre les primes (IAT et RIFSEEP) et le traitement indiciaire va être opéré.

Projet école :

L'architecte a rendu son travail de diagnostic sur les 5 propositions d'emplacement possible. Lors de la réunion en mairie le 11 août, deux solutions ont été retenues par les élus pour être affinées par l'architecte : solution 4 Serre Pélissier et solution 5 à l'entrée nord du village. Donc, le projet se poursuit par une étude de faisabilité et un chiffrage des solutions retenues.

Rénovation de la toiture de la Mairie :

Le diagnostic a confirmé la présence d'amiante dans la toiture de la mairie. L'architecte est maintenant en mesure de lancer l'appel d'offre. L'objectif étant de finaliser le budget prévisionnel pour novembre 2016 afin de déposer le permis de construire et les demandes de subventions rapidement.

Installation téléphonique :

L'installation actuelle n'est pas satisfaisante (absence de répondeur, même ligne téléphone/fax, multitude de factures mensuelles). Une négociation est en cours avec ORANGE pour obtenir une nouvelle installation et de nouveaux terminaux.

Eclairage public :

Un projet de rénovation est en cours et une réunion est programmée courant septembre pour terminer le diagnostic.

Achat maison FUINEL :

La signature de la vente a eu lieu le 2 septembre.

Spectacle du 1^{er} octobre :

Le CCAS organise à la salle des fêtes une représentation du Prélude de Pan de GIONO interprété par Michel FERBER. Entrée libre.

Séance levée à 21h30

* / * / * / *